

# École municipale de natation

**Pour les 6/12 ans**

**et les adultes**

Enfants nés entre 2013 et 2019  
et adultes de plus de 18 ans

**POUR APPRENDRE A NAGER  
OU SE PERFECTIONNER...  
REJOIGNEZ-NOUS !**



**LES TESTS 2025-2026**

**Du mercredi 18 juin  
au samedi 28 juin 2025**

**Mercredi** ● De 09H00 à 11H15  
● De 13H30 à 15H45

**Vendredi** ● De 17H15 à 18H45

**Samedi** ● De 09H00 à 12H00

- Se munir d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain et d'une pièce de 1€ pour fermer le casier -

Piscine Municipale Charles Moreira - Cité des Sports du Parc de Bellevue  
Avenue du Colonel Manhès - 02.48.75.64.17

**Les horaires de l'École municipale de natation  
sont consultables sur le site internet de la ville [www.ville-vierzon.fr](http://www.ville-vierzon.fr)**



L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui vous accompagnera toute l'année afin de vous familiariser avec le milieu aquatique et vous initier aux techniques de nage.

## Enfants

Après les tests, des groupes seront constitués sur chaque créneau afin de proposer aux enfants des apprentissages adaptés à leur niveau :

**Groupe 1 :** DÉBUTANT, familiarisation et apprentissage de la natation.

**Groupe 2 :** INTERMÉDIAIRE, perfectionnement des techniques de nages

**Groupe 3 :** PERFECTIONNEMENT, préparation au "Savoir nager en sécurité".

**Fin de cursus :** 100 mètres quatre nages (papillon/dos/brasse/crawl).

## Adultes

(2 groupes de niveau)

**Apprentissage :** DÉBUTANT, familiarisation et apprentissage de la natation.

**Perfectionnement :** Niveau minimum, savoir nager 2 nages codifiées.

## Les tests

**LES TESTS, POUR ADULTES ET ENFANTS, AURONT LIEU DU 18 AU 28 JUIN 2025**

## Les inscriptions

**À partir du lundi 30 JUIN au guichet unique.**

*(Attention places limitées)*

**du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H et le samedi de 9H à 12H**

Place de l'Hôtel de Ville - 02.48.52.65.48

### Pièces à fournir le jour de l'inscription

**Pour les enfants** non inscrits sur une activité pour l'année scolaire 2023/2024 ou un dossier famille non à jour, vous devrez prévoir : > le livret de famille > le carnet de santé > un justificatif de domicile de moins de trois mois > une attestation d'assurance responsabilité civile.

**Pour les adultes :** > le livret de famille ou carte d'identité > un justificatif de domicile de moins de trois mois > un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois conseillé.

**Pour valider l'inscription, le dossier doit être complet**

## Le coût

**Forfait annuel :** Vierzon et intercommunalité : **84 €**, hors Vierzon et hors intercommunalité : **180 €** (ne payant aucun impôt local à Vierzon).

**Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum).**

L'abonnement à l'école municipale de natation est ferme et non remboursable.

Les familles qui souhaitent se désinscrire ne peuvent suspendre leur participation qu'au terme de la première échéance et ne pas payer les échéances suivantes. Au delà de la première échéance, le paiement sera dû même en cas de non fréquentation des séances.

**Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la limite de la capacité d'accueil.**